



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal de la commune de CARLENCAS ET LÉVAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame TOLUAFE Sylvie, MAIRE

Objet : Affectation de résultat - Budget Communal M57

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/04/2025

N°7

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, ARNAUD Emilie

Ms. POUJOL Cédric, 1er adjoint, ALZIEU Marc, 2e adjoint, M. GIMENO Michel

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme RADURIAU Linda, 3e adjointe a donné pouvoir à Mr POUJOL Cédric

Mr FIGAROL Gérard a donné pouvoir à Monsieur ALZIEU Marc

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MITTENAERE Johnny

Mr BOUCHET Joël

Secrétaire de séance :

Monsieur ALZIEU Marc a été élu secrétaire de séance.

Le compte administratif 2024 de la commune ayant été adopté à l'unanimité ce jour, Madame le Maire indique au Conseil qu'il convient de décider, en application de l'instruction M57 de l'affectation de l'excédent de fonctionnement et d'investissement.

Mme le Maire propose les excédents dans leur section respective.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 soit 125 240,58 €

DECIDE d'affecter le déficit d'investissement de l'exercice 2024 soit - 63 372,71 €

FONCTIONNEMENT	
002 Excédent antérieur reporté	125 240,58 €
INVESTISSEMENT	
001 Excédent antérieur reporté	- 63 372,71 €



Ainsi fait les jours, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



La Maire
Sylvie TOLUAFE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de la légalité le :

Publication le :